

Particuliers employeurs : les contacts utiles (Enfants – de trois ans)

Le secteur de l'emploi entre particuliers est structuré autour de deux branches professionnelles : la branche des assistants maternels du particulier employeur, et la branche des salariés du particulier employeur :



Etape 1 : se renseigner et recruter

Où trouver une information consolidée et les liens vers les acteurs de l'emploi entre particuliers ?		Créé en partenariat par la Direction de la Sécurité Sociale, Pajemploi, la CNAF, la CNAV, Pôle Emploi, l'Ircem, l'URSSAF et la Fepem, c'est le portail du particulier-employeur et du salarié. il apporte des informations générales et indique vers qui se tourner pour en savoir plus.	www.net-particulier.fr
Garde d'enfants à domicile : Où trouver des demandes d'emploi ? Où déposer des offres d'emploi ?		Particulieremploi.fr est le site de mise en relation gratuit et sécurisé. Un système de géolocalisation permet de trouver un salarié près de chez vous.	www.particulieremploi.fr


Etape 2 : établir le contrat de travail

Qui peut m'aider à rédiger un contrat ? Qui peut m'accompagner tout au long de ma relation de travail ?		<p>Le Relais Particulier Emploi est un lieu ressource (documentations, conseils) pour être accompagné dans la relation de travail avec votre salarié.</p> <p>Vous trouverez un exemple de contrat de travail dans les conventions collectives du secteur.</p>	<p>0 825 07 64 64 Du lundi au jeudi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 17h (0,15€ / min) <u>Contactez le Relais Particulier Emploi Ile-de-France :</u> iledefrance@particulieremploi.fr</p>
---	---	--	--


Etape 3 : déclarer et rémunérer


Comment obtenir un numéro d'employeur et obtenir des aides financières ?		Quelques semaines avant le début du contrat, faire la demande du complément de libre choix du mode de garde. La CAF contactera pour vous pajemploi.	www.caf.fr
Où déclarer le salaire tous les mois ?		Utilisez votre espace PAJEMPLOI afin d'effectuer la déclaration de votre salarié. PAJEMPLOI lui enverra un bulletin de salaire.	<p>0 820 00 72 53 (0,12cts TTC min) www.pajemploi.urssaf.fr</p>


Particuliers employeurs : les contacts utiles (Enfants – de trois ans)

<p>Où obtenir des informations sur le CESU Préfinancé ?</p>		<p>C'est un titre de paiement à montant prédéfini. Il est financé en tout ou partie par une entreprise, un comité d'entreprise, une mutuelle, une caisse de retraite, une collectivité territoriale, etc.</p>	<p>0 892 680 662 (0.34 € TTC par minute en France métropolitaine) du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h</p> <p>www.cr-cesu.fr</p>
---	---	---	--

Etape 4 : gérer la relation de travail

<p>Mon salarié souhaite suivre une formation. Comment procéder ?</p>		<p>L'institut IPERIA est l'institut national de la professionnalisation des emplois de la famille. Il est mandaté par la branche professionnelle pour concevoir et développer l'offre de formation.</p>	<p>0 800 820 920 (appel gratuit depuis un poste fixe)</p> <p>www.iperia.eu</p>
--	---	---	--

<p>Où trouver une information sûre et sécurisée tout au long de la relation de travail ?</p>		<p>En devenant membre de la FEPEM (12€ de droit d'entrée), vous accédez à un espace où vous pouvez télécharger des fiches pratiques et poser vos questions sur un réseau social.</p>	<p>Pour tout renseignement : 0 825 07 64 64 Du lundi au jeudi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 17h (0,15€ / min)</p> <p>www.particulieremploi.fr</p>
--	---	--	---

<p>Mon salarié m'interroge sur la couverture sociale, à qui s'adresser ?</p>		<p>Groupe de protection sociale des emplois de la famille. (IRCEM Retraite, IRCEM Prévoyance, IRCEM Mutuelle et IRCEM Gestion)</p>	<p>0 980 980 990 Du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 (appel non-surtaxé)</p> <p>www.ircem.com</p>
--	---	--	---

Etape 5 : se séparer

<p>Où trouver les étapes de la procédure de fin de contrat ?</p>		<p>Quel que soit le type de rupture, vous trouverez les étapes de la procédure. Vous trouverez également la liste des documents à remettre à la fin du contrat.</p>	<p>0 825 07 64 64 Du lundi au jeudi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 17h (0,15€ / min)</p> <p>www.particulieremploi.fr</p>
--	---	---	---